



ALTERNATIVE Police

47-49 avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS

☎ : 01.80.49.66.87 - ✉ : secretariat@alternativepn.fr

www.alternativepn.fr

Paris, le 7 janvier 2020

Communiqué

de presse

REFORME DES RETRAITES

Grève et droit de retrait : ALTERNATIVE Police appelle les policiers à se mobiliser plus massivement !

Depuis maintenant deux mois, et malgré les réunions de négociations avec les autorités du ministère de l'intérieur, ALTERNATIVE Police constate que le gouvernement persiste à camper sur ses positions quant à la remise en cause du régime des retraites des policiers actifs, administratifs, techniques, scientifiques, infirmiers et agents contractuels comme les adjoints de sécurité par exemple.

Contrairement aux annonces qui ont été faites pour semer le trouble dans l'esprit de la population, le régime des retraites des policiers n'est absolument pas maintenu ni garanti !

ALTERNATIVE Police refuse de laisser penser à la population que les fonctionnaires de police sont des privilégiés et des nantis : ce n'est absolument pas le cas ! D'ailleurs, la récente annonce du Président de la République sur le maintien du régime de retraite tel qu'il existe pour les gendarmes démontre que les policiers ne sont pas épargnés par le projet de réforme des retraites.

Pour preuve :

- Les bonifications quinquennales sont bel et bien supprimées. La compensation de cette suppression par une surcotation patronale ne garantit pas une pérennité du dispositif !
 - L'âge pivot s'appliquera à tous dès 2022 et une grande majorité de policiers, notamment ceux nés à partir de 1985, partira à minima à taux plein à l'âge de 59 ans. En outre, la grande majorité est recrutée en moyenne à l'âge de 24 ans ce qui portera leur départ à taux plein à 62 voire 64 ans et ce malgré la surcotation patronale !
 - L'intégration des primes dans la pension ne compense pas la suppression du calcul de la retraite sur les 6 derniers mois de rémunération !
 - Le système de compensation pour maintenir le versement moyen d'une pension équivalente à ce que perçoivent actuellement les policiers est à ce jour inconnu !
 - Le départ anticipé à 52 ans est un leurre car soumis à décote. Une infime partie des policiers partent par anticipation avec une perte de 50% sur sa retraite
 - Le départ à taux plein à 57 ans est lui aussi un leurre, peu de policiers seront concernés puisqu'à partir de 2022, chaque policier aura un allongement de carrière de 4 mois par an !
 - L'absence de prise en compte de la pénibilité notamment pour le travail de nuit.
- ➔ Malgré les différents courriers adressés au président de la République, au premier ministre et au ministre de l'intérieur sur ces questions ;
- ➔ Malgré les nombreuses alertes lancées sur la non application de la parité police/gendarmerie établit depuis 1948 par le ministre de l'époque Henri QUEUILLE ;
- ➔ Malgré les mises en garde sur la remise en cause des lois de 1948, 1949 et 1957 sur le statut spécial Police et le régime dérogatoire de retraite des policiers obtenus contre l'abandon du droit de grève ;

ALTERNATIVE Police constate avec la plus grande amertume et la plus grande colère tout le dédain affiché à l'adresse des policiers, la volonté d'opposer police et population, la mise « en concurrence » entre policiers et gendarmes.

Les effets d'annonce ne nous ont pas dupés contrairement peut être à d'autres qui ont cru en la parole ministérielle et qui à plusieurs reprises a été remise en cause soit par le chef de l'Etat soit par le premier ministre !

En conséquence de quoi, **ALTERNATIVE Police appelle l'ensemble des fonctionnaires du ministère de l'intérieur à se mobiliser contre le projet de réforme des retraites.**

Pour les personnels actifs, ALTERNATIVE Police invite ses collègues à faire valoir leur droit de retrait en cas de mise en danger grave et imminente pour leur sécurité puisqu'aucune disposition réglementaire ou législative ne leur interdit de le faire. Ainsi, les policiers peuvent faire valoir le droit de retrait auprès de leur hiérarchie pour, par exemple,

- ➔ Un véhicule non conforme aux règles de contrôle technique (pneus lisses, défaillances techniques, phares, gyrophare, deux tons,),
- ➔ Un manque d'effectifs pour assurer des interventions dans des quartiers difficiles,
- ➔ L'absence d'agents titulaires dans les patrouilles souvent fournies d'un policier stagiaire et d'un adjoint de sécurité,
- ➔ Le fait d'être mobilisé sur du maintien de l'ordre sans y avoir préalablement été formé,
- ➔ Une seule patrouille pour assurer la sécurité d'une circonscription, notamment les week-end avec les sorties de discothèque par exemple,
- ➔ Conditions immobilières dangereuses, comme à Fontainebleau.

Pour les près de 12000 adjoints de sécurité, ALTERNATIVE Police les appelle à faire valoir leur droit de grève. A ce jour, ils accomplissent les mêmes missions que les policiers titulaires, prennent les mêmes risques mais sont rémunérés sur la base du SMIC. En outre, leur temps passé dans la police nationale ne bénéficie d'aucune compensation au titre du calcul des annuités retraites à l'instar des policiers actifs. Les adjoints de sécurité ne sont ni plus ni moins que des flics au rabais sans perspective d'avenir au sein de l'institution (contrat de 3 ans renouvelable une fois sans aucune possibilité d'intégration sauf à passer le concours).

Pour les personnels administratifs, techniques, scientifiques et infirmiers, ALTERNATIVE Police encourage les collègues à continuer la grève engagée et à la durcir !

Il semble que les précédentes mobilisations des policiers n'aient pas été suffisamment prises au sérieux, il est donc temps de montrer que l'ensemble des fonctionnaires de la police nationale sont en capacité de se mobiliser solidairement pour leur bien commun et pour offrir un service public efficient.

ALTERNATIVE Police exige l'application stricte de la parité police/gendarmerie afin de bénéficier, par exemple, de la possibilité de partir après 17 ans de service avec jouissance immédiate de la pension !

ALTERNATIVE Police réitère donc son exigence de maintenir le régime dérogatoire des retraites aux policiers à l'instar de celui des gendarmes pour lequel s'est engagé le Président de la République en lui rappelant que les policiers ont eux aussi une pension contrairement à ce qu'il a pu déclarer !